

Troisième séance, jeudi 27 mars 2025

Présidence de Françoise Savoy (PS/SP, SC)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentations		
2024-GC-200	Motion	Remplacement du terme « gratuit » dans les textes législatifs et les communications officielles de l'Etat par « financé par le contribuable »	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sébastien Dorthe Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-DIAF-4	Loi	Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (bulletin électoral officiel unique)	Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-DFIN-30	Décret	Crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2024	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-GC-73	Motion	Mêmes règles d'amortissement pour l'Etat et les communes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bruno Boschung Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-DFIN-52	Rapport	Actualisation du plan financier 2026-2028	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Sébastien Dorthe, Anne Meyer Loetscher, Alizée Rey et Jean-Daniel Schumacher.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-40

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et MM. Guillaume Bernard Berset, Benoît Andrey, Loïc Andrey, Nadège Morandi, Alex Pilloud, Marina Achermann, Andrea Daniel Vonzun, Laurent Corpataux et Olivier Francey, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mars 2025.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction et de plaisir dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. (*applaudissements*)

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Motion 2024-GC-200

Remplacement du terme « gratuit » dans les textes législatifs et les communications officielles de l'Etat par « financé par le contribuable »

Auteur-s: **Dorthe Sébastien** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*)
de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*)

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**

Dépôt: **04.09.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3792*)

Développement: **04.09.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3792*)

Réponse du Conseil d'Etat: **28.01.2025** (*BGC mars 2025, p. 904*)

Prise en considération

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Le but de cette motion est de souligner que lors de prestations annoncées par l'Etat comme gratuites, en fait l'Etat n'offre rien mais simplement il ne fait pas subir le coût de ces prestations à ceux qui en bénéficient. Souvent, les bénéficiaires n'ont aucune conscience du coût de la prestation dont ils bénéficient. En outre, on constate que plus il y a de prestations gratuites, plus les citoyens y voient une normalité et donc en demandent de nouvelles. Et une fois qu'une prestation a été offerte, il est impossible de revenir en arrière, c'est sans fin. Cette motion a donc pour but de lancer un cri d'alerte. Heureusement, ce cri a été entendu par le Conseil d'Etat, qui partage notre souci, surtout dans une période de restrictions budgétaires. Il s'engage à renforcer la sensibilisation aux charges de l'Etat.

Le but de notre motion est donc atteint, raison pour laquelle je peux la retirer.

> Cette motion est retirée par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Loi 2024-DIAF-4

Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (bulletin électoral officiel unique)

Rapporteur-e: **Moussa Elias (PS/SP, FV)**
 Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
 Rapport/message: **28.01.2025 (BGC mars 2025, p. 436)**
 Préavis de la commission: **27.02.2025 (BGC mars 2025, p. 564)**

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Art. 3 al. 2 à art. 99 al. 4

Moussa Elias (PS/SP, FV). Vous vous souvenez, dans le chapitre 1, se trouve l'article 18 alinéa 3 en lien avec le pré-affranchissement des enveloppes de vote. Lors de la première lecture, le Grand Conseil avait donné sa faveur à la version initiale par rapport au projet bis de la commission par 44 voix contre 41 et 4 abstentions. Au vu de ce vote plutôt serré je redépose, au nom de la commission, la proposition de la commission dont la teneur était la suivante: "Soit posté de manière à parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin. Les frais de port en territoire suisse sont à la charge de l'Etat".

Ici, encore une fois, il s'agit de la mise en œuvre de la motion Bürgisser/Schneuwly que la commission souhaitait voir se faire, indépendamment des discussions actuellement en cours en lien avec le plan d'assainissement de l'Etat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous invite à confirmer le vote de la première lecture. Je vous rappelle en effet qu'on est dans une période de plan d'assainissement des finances, qu'on va devoir couper dans les prestations pour le personnel, dans les prestations pour le citoyen, dans les prestations pour les institutions et que le contribuable sera aussi amené à participer. Par conséquent, je vous invite grandement à ne pas soutenir cet amendement, d'autant plus que, je le rappelle, tout citoyen peut voter gratuitement en allant déposer son bulletin, il n'y a aucune obligation de payer un timbre. D'autre part, les statistiques montrent que, dans les communes qui offrent ce timbre, il n'y a aucune plus-value en termes de participation. Non seulement cet amendement est inefficace, mais en plus il est coûteux et d'autres prestations pourraient en souffrir. Je vous invite donc à le refuser, comme cela a été le cas en première lecture.

- > Au vote sur l'art. 18 al. 3, le résultat de la première lecture, opposé au projet bis de la commission, est confirmé par 49 voix contre 36. Il y a 4 abstentions.
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschti Rudolf (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 49.

Ont voté en faveur du projet bis:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Michel Pascale (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). Total: 36.

Se sont abstenus:

Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte). Total: 4.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai déposé un amendement, en accord avec M. Tschümperlin, à l'article 37b. Je rappelle qu'en première lecture, un amendement a été accepté contre l'avis du Conseil d'Etat, que je n'ai pas pu consulter. Le Conseil d'Etat ne se rallie donc pas, mais sur le fond, cet amendement dit exactement ce qui est écrit dans le message et c'est l'objectif. Par contre, j'ai proposé une modification pour s'éviter – on en a peu parlé encore dans cette loi, mais c'est important – des recours contre les résultats des élections ou des votations. J'ai simplement utilisé une formulation potestative pour éviter qu'on ait un recours disant que "oui, c'est obligatoire, et vous n'avez pas dit qu'il y avait une alliance". C'est donc exactement la même version, avec la formulation potestative, en accord avec le député Tschümperlin. J'ai en outre supprimé le "à cocher" – cela découle d'un amendement accepté en première lecture sans qu'il y ait de discussion parce qu'il avait été soutenu par le Conseil d'Etat et par tout le monde.

Tschümperlin Dominic (Le Centre/Die Mitte, LA). Je confirme tout à fait ce que le représentant du Gouvernement a dit. Je me rallie à cette proposition et je vous invite à voter oui à cette modification de mon amendement parce que, de toute façon, la volonté de mon amendement était que ce soit une question potestative et pas impérative.

Moussa Elias (PS/SP, FV). La commission n'a pas été saisie ni de l'amendement initial, ni de celui-là qui, en toute logique, s'inscrit dans la même volonté, respectivement est moins fort que le résultat de la première lecture vu que c'est en terme potestatif.

Seul bémol que je me permets, à titre personnel encore une fois, de relever, c'est le terme alliance. Celui-ci ne se trouve ni dans la LEDP actuelle, ni dans la nouvelle. On ne reconnaît donc pas ce que cela veut dire en termes juridiques. Mais je pense que c'est un élément absolument secondaire par rapport à la volonté qui a été exprimée et soutenue en première lecture. Je me permets de le souligner afin d'éviter qu'on se retrouve peut-être avec un florilège de noms et d'indications.

Je précise aussi qu'il me semble qu'avec cet ajout, l'élément central qui est exprimé dans cette disposition – à savoir déterminer le rang, si j'ose dire, des listes ou des noms sur le bulletin – restera toujours lié au numéro de liste des partis inscrits, sauf erreur, au registre des partis cantonaux et non pas au numéro que l'alliance donnerait.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme qu'il y a un petit problème rédactionnel: le mot alliance, juridiquement, n'est pas défini. C'est pourquoi le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié à cet amendement. Par contre, avec la modification apportée, cela va dans le sens voulu. C'est secondaire. Maintenant, comme je l'ai dit, c'est un peu particulier: je fais une modification sur un amendement sur lequel le Conseil d'Etat ne se rallie pas, mais néanmoins ça ne devrait pas trop handicaper la volonté voulue dans cette loi.

- > Au vote sur l'art 37b, la proposition du conseiller d'Etat Castella, opposée au résultat de la première lecture, est acceptée par 83 voix contre 12. Il y a 1 abstention.
- > Modifié selon la proposition du conseiller d'Etat Castella.
- > Cet article fera l'objet d'une troisième lecture.

Ont voté en faveur de la proposition du conseiller d'Etat Castella:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL /

FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétrez Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 83.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 12.*

S'est abstenu:

Moussa Elias (FV,PS / SP). *Total: 1.*

> Pour le reste du projet, confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

Troisième lecture

I. Acte principal : loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Art. 37b

Moussa Elias (PS/SP, FV). Vu le résultat clair et net de la deuxième lecture, je vous invite de confirmer la deuxième lecture, donc la version potestative.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Confirmation de la deuxième lecture.

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 91 voix contre 6. Il y a 1 abstention.
- > Confirmation de la deuxième lecture.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétry Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 91.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 6.*

S'est abstenu:

Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP). *Total: 1.*

- > La troisième lecture est ainsi terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 78 voix contre 18. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB),

Berset Christel (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétry Lucie (SC,PS / SP), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 78.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 18.*

Se sont abstenus:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 2.*

Décret 2024-DFIN-30

Crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2024

Rapporteur-e: **Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)**

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**

Rapport/message: **14.01.2025 (BGC mars 2025, p. 392)**

Préavis de la commission: **26.02.2025 (BGC mars 2025, p. 435)**

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Les membres de la Commission de finances et de gestion (CFG) ont examiné le 26 février dernier le traditionnel décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2024 et le message y relatif. Nous remercions M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M. le Trésorier d'Etat Laurent Yerly et les représentants de l'Administration des finances pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Au total, pour l'année 2024, 51 crédits de paiements supplémentaires ont été ouverts pour la somme cumulée de 41 690 780 francs. Cela devient hélas une constante tant le nombre d'arrêtés que le montant total des crédits sont supérieurs à la moyenne des années antérieures. Cette tendance, déjà constatée en 2022, puis encore plus fortement en 2023, n'est pas bonne et pas saine. Elle reflète un relâchement de la discipline budgétaire au sein des Directions. La CFG se pose aussi la question du respect du sens de la loi. Est-on en effet toujours en présence de dépenses imprévisibles et urgentes? On peut certaines fois en douter. Dans le message, une partie des dépenses compensées ne rentre, à notre sens, clairement pas dans cette catégorie. On peut citer certains achats ou certaines prestations de service qui, sans aucun doute, auraient pu être différés, voire refusés. On peut aussi se poser la question de l'établissement du budget et des indispensables arbitrages à faire entre les membres de notre exécutif. On peut légitimement attendre plus de rigueur de la part de notre exécutif et des services en matière de dépenses non liées, ce d'autant plus que la nécessité d'un plan d'assainissement était déjà parfaitement connue. Je vous invite à consulter les pages 6 et 7 du message, qui récapitulent les crédits supplémentaires votés depuis vingt ans.

Sur les 51 arrêtés, cinq d'entre eux totalisent près de 70% des crédits supplémentaires. Il s'agit des coûts en lien avec les prestations en faveur du HFR et du RFSM, de l'aide sociale en faveur des demandeurs d'asile, des frais de débours pénaux et des dépenses en faveur de la mobilité, à savoir notre participation au fonds d'infrastructure ferroviaire et des subventions cantonales en faveur de l'Agglo de Fribourg et de MOBUL. Alors que la règle d'ordinaire veut que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charges, le message prévoit une compensation de 7 crédits par une augmentation des revenus. Il s'agit de sept crédits totalisant près de 15,9 millions et découlant de dépenses en lien avec la législation fédérale ou certains concordats intercantonaux. Ces crédits concernent toute une série de tâches cantonales liées dans les domaines notamment de la santé, de la mobilité, de la prévoyance sociale et de l'enseignement. Selon l'article 35 alinéa 2 de la loi sur les finances, il est admis de compenser ces dépenses par des augmentations de revenus. Dans ces cas d'espèces, celles-ci proviennent de la fiscalité.

La CFG rappelle que dans le cadre du budget 2025, les recettes fiscales avaient déjà été beaucoup revues à la hausse et que de ce fait, il deviendra peut-être techniquement impossible, à l'avenir, de compenser des effacements de charges budgétaires avec des revenus, comme cela s'est fait beaucoup, peut-être même trop, sur cet exercice 2024.

Après avoir pu examiner les arrêtés détaillés et compte tenu du fait que toutes les dépenses ont été probablement déjà payées, la CFG vous recommande, à l'unanimité, d'entrer en matière et d'accepter le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Comme l'a dit M. le Rapporteur, c'est traditionnel. C'est dans le cadre de l'exécution du budget 2024 de l'Etat et conformément à notre loi sur les finances que le Conseil d'Etat vous remet le rapport sur les crédits supplémentaires. Cette démarche, imposée par la loi sur les finances, est nécessaire simplement pour continuer à conserver l'équilibre budgétaire, dans le respect de la Constitution cantonale.

41,7 millions de crédits supplémentaires, c'est un petit peu moins de 1% de nos 4,4 ou 4,3 milliards de dépenses. Comme on le dit souvent, un budget est une addition juste de chiffres faux, ce sont des estimations. Alors se retrouver à 1% des estimations budgétaires me donne quand même la bonne impression que les choses sont bien tenues et que le Conseil d'Etat suit, bien entendu, strictement le budget.

Eine rigorose Haushaltsführung hat für uns weiterhin Priorität. Aber bestimmte unvorhergesehene Umstände haben diese Anpassungen erforderlich gemacht. Allein die Kredite in fünf Erlassen machen mehr als 70 Prozent der vom Staatsrat bewilligten Nachtragskredite aus.

On l'a mentionné, ce sont l'Hôpital fribourgeois, l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, les frais de débours pénaux pour le Ministère public et enfin les subventions pour les agglomérations de Fribourg et Bulle.

Un mot sur l'hôpital, pour lequel on trouve des montants importants. Ce sont évidemment des prestations de 2023 qui ont été payées en 2024; ces prestations n'étaient pas prévues et étaient liées à des demandes supplémentaires des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Nous avons une convention avec l'hôpital: on estime les besoins des Fribourgeoises et ça nous fait un montant à payer, de l'ordre de 150 millions. Mais les Fribourgeoises et les Fribourgeois peuvent avoir plus de besoins et nous devons évidemment, à ce moment-là, aussi payer notre part. Cela s'est reporté sur 2024, et c'est une des grandes explications de ce montant.

Vu l'ampleur de la détérioration dans certains secteurs, je dois bien avouer qu'il a été difficile et malaisé de compenser l'ensemble de ces dépenses de dépassement. Néanmoins on a tout pu couvrir: 62% par des réductions de dépenses et 38% par des hausses de revenus, comme la loi et le règlement sur les finances l'autorisent à des conditions très précises. M. le Rapporteur l'a cité, nous avons eu des questions sur certains achats de matériel par exemple: n'aurions-nous pas pu anticiper? On a pu faire des réponses plus précises et détaillées d'événements qui nous ont obligé à changer du matériel défectueux en cours d'année, ce qui n'avait pas été budgété. Il y a toujours une part d'estimation là-dedans, c'est vrai. Mais je tiens à dire que la discipline budgétaire des Directions est toutefois très bonne et on a ce souci de se conformer au budget et de travailler avec cela.

C'est pour cela que l'ensemble des requêtes ont été examinées. Elles ne le sont pas simplement par les Directions. Tout arrive à la Direction des finances, à l'Administration des finances, qui refuse des crédits supplémentaires parce qu'ils ne répondent pas aux normes, qui les contrôle et qui ensuite, le cas échéant, les accepte. Tout ce travail a été accompli, même c'est difficile. Cela reflète aussi un peu la situation du canton en termes de charges croissantes, qui nous fait mener maintenant un plan d'assainissement. Nous avons empoigné la problématique et nous aurons l'occasion, cette année, d'en parler.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à ratifier ces crédits supplémentaires.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Comme chaque année à la même période, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil le décret sur les crédits supplémentaires au budget de l'Etat. Encore une fois, les compensations sont précisées et détaillées par de nombreuses explications.

Le groupe socialiste a analysé avec soin les documents remis et va accepter ce décret. Cependant, je tiens à relever quelques points.

Tout d'abord, nous relevons que le volume et le nombre de crédits supplémentaires se situent au-dessus de la moyenne des dernières années et les montants sont effectivement élevés. Cela signifie que lors de l'établissement du budget, on est trop souvent prudents sur certains points et surtout que certaines rubriques ne permettent pas de couvrir les besoins de la population et du canton dans ses activités courantes. Aussi, nous invitons le Conseil d'Etat à plus de précisions dans l'établissement de quelques points sensibles du budget, je pense notamment aux cinq arrêtés qui présentent à eux seuls 70% des montants à compenser.

Ensuite, nous relevons que tous les dépassements ne respectent pas, à notre avis, la définition donnée dans la loi: dépenses imprévisibles, circonstances particulières, comme l'a déjà relevé le président de la CFG dans son entrée en matière. On y trouve notamment des achats d'armement ou de fournitures de bureaux. Nous regrettons aussi que l'augmentation des frais de formation soit compensée par une diminution des montants dévolus aux bourses cantonales alors que les montants de ces bourses sont actuellement insuffisants.

Enfin, nous jugeons surprenant que l'on utilise à la DSAS des augmentations de revenus issus des subventions fédérales pour la réduction des primes maladie LAMal pour compenser des charges sans lien direct, par exemple le domaine du handicap. Cette manœuvre est difficile à expliquer à la population et induit une diminution de la part cantonale aux subsides pour les assurances-maladie. Le groupe socialiste soulève ce manque depuis plusieurs années, notamment lors de l'élaboration des budgets.

Sur ces considérations, le groupe socialiste entre en matière et acceptera le décret proposé.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre sur ces crédits supplémentaires pour 2024. Un exercice, cela a été dit, presque record: 51 arrêtés, 1% du fonctionnement de l'Etat. C'est, mais on a tendance à l'oublier, toujours trop. C'est même un deuxième record semble-t-il sur ces vingt dernières années.

Notre groupe regrette bien sûr que certains de ces mandats ne soient pas mieux budgétisés, les principaux montants étant systématiquement, année après année, les mêmes. Nous souhaitons donc que l'AFin soit plus attentive à ces montants, de façon à ce que les services établissent au mieux leur budget.

Notre groupe juge également délicat le principe de compensation des dépenses par une augmentation des charges de revenus. Cela laisse la porte ouverte à ce que certains services ne respectent pas les budgets et soient systématiquement en augmentation.

Avec ces quelques remarques, notre groupe entrera en matière et soutiendra ces crédits supplémentaires.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la CFG et je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui soutiendra le présent message.

Chaque année les crédits supplémentaires reviennent à notre ordre du jour. Il ne s'agit pas d'une grande histoire puisque chaque année, les Directions trouvent des solutions à l'amiable. Après, si c'est traditionnel, ce n'est pas non plus à inscrire dans le patrimoine immatériel de la culture vivante.

Il est difficile d'expliquer à la population qu'on peut compenser des pommes avec des poires. On compense au hasard une dépense imprévisible et urgente pour la police avec une non-dépense tout aussi imprévisible pour la fréquentation des Hautes Ecoles. J'ai pris cet exemple vraiment tout à fait au hasard. Mais on doit constater avec satisfaction que les Directions, malgré la pression du plan d'assainissement, trouvent les ressources nécessaires pour se parler et solutionner. On pourrait également donc les engager à continuer les discussions pour mutualiser les efforts et certaines tâches administratives afin de maîtriser les frais sans péjorer les services destinés à la population – *hashtag* plan d'assainissement.

Service gratuit, c'est un service d'ailleurs destiné à la population qui n'est ni gratuit, ni payé par le contribuable, c'est juste des services rendus à la population. Malgré le discours officiel, je continue de penser qu'un certain nombre de crédits supplémentaires sont inhérents à la volonté de baisser les charges générales lors de l'élaboration du budget pour mieux justifier les points d'impôt. Je sais que le conseiller d'Etat va me dire que non, et il sait que je vais lui dire que je n'en pense pas moins, ou en tout cas que je ne suis pas convaincu. Mais je pourrais changer d'avis si on change de système.

Nous constatons également une loi sur les finances de l'Etat à deux vitesses. D'un côté, l'impossibilité au Grand Conseil de compenser les lignes budgétaires avec une augmentation des recettes et de l'autre, une foire des compensations en tous genres lors des crédits supplémentaires par le Conseil d'Etat. La loi sur les finances de l'Etat, une fois encore, démontre ses limites en termes de participation du Grand Conseil et de démocratie. Le Grand Conseil continue à être un petit peu, et j'en suis désolé, la caisse enregistreuse des décisions du Conseil d'Etat.

Pour finir, on peut également se questionner sur l'imprévisibilité de certaines dépenses comme des véhicules ou des munitions. Mais il s'agit parfois de rhétorique, l'urgence pouvant être justifiée si elle est bien démontrée, la réalité n'étant pas toujours en lien avec la vérité.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre; je suis membre de la CFG.

Le groupe a analysé le message et le décret relatifs aux crédits supplémentaires 2024. On relève que pour l'année 2024, les crédits additionnels sont au nombre de 51 et portent sur 41,7 millions de francs ou environ 1% des dépenses figurant au budget. Cinq arrêtés comprennent à eux seuls 70% des montants compensés; ils concernent le HFR, le RFSM, le domaine de l'asile, les frais de débours pénaux du Ministère public et les mesures tarifaires de l'Agglo et MOBUL.

Nous pouvons nous associer aux commentaires de la CFG. Cependant, il est important de constater que certains écarts se répètent année après année. Il est donc plus que pertinent d'entamer des mesures d'assainissement et d'adapter la méthode de calcul de sorte à garantir une meilleure cohérence entre budget et comptes. D'autant plus qu'on relève comment l'Etat est sous pression au niveau des charges; des mesures d'assainissement se révèlent plus qu'indispensables. On relève aussi la nécessité de comprimer à l'essentiel certains types de dépenses, pensons par exemple qu'au budget 2024 du Secrétariat général de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, un montant de 365 000 francs pour part aux frais de conférence avait été inscrit. Or, des circonstances détaillées dans le message expliquent comment ce montant a doublé. En effet, des décisions sur l'avancement des différents projets, prises lors des assemblées de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police du 13 avril et du 16 novembre 2023, ont occasionné des engagements supplémentaires sans que *de facto* le budget correspondant auprès du Secrétariat général de la DSJS ait pu être corrigé en conséquence, ce qui induit le dépassement susmentionné. C'est aussi dans ce type de cas que nous demandons d'intervenir et agir avec plus de rigueur.

Le groupe Le Centre s'attend à ce que le montant 2025 des crédits supplémentaires puisse être réduit avec la mise en œuvre d'un plan d'assainissement.

Avec ces considérations, notre groupe entre en matière et soutiendra le projet de décret comme présenté.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und habe kein Interesse in diesem Geschäft. Ich darf aber in der CFG mitarbeiten und kann in diesem Sinn alle Aussagen unseres Präsidenten stützen. Die Anzahl der Nachtragskredite hält sich im Rahmen der letzten drei Jahre. Hingegen hat sich die Summe massiv erhöht mit den über 40 Mio. Franken. Anders als in den vergangenen Jahren mit grossen Beiträgen für Zusatzkosten ausserkantonaler Spitalaufenthalte sind es in diesem Jahr – es betrifft das Jahr 2023, wie ich hier direkt gesagt habe – in den Kompensationskrediten das Freiburger Spital und das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit, welche gegenüber dem Budget zusätzliche Mittel beanspruchen. Zu einem Grossen Teil müssen diese Nachtragskredite über zusätzliche Einnahmen kompensiert werden, den Mechanismus hat unser Präsident erklärt, und ein Teil – nur ein Teil – kann über verminderte Ausgaben ausgeschöpft werden. Seitens unserer Fraktion spricht nichts dagegen, diesem Geschäft zuzustimmen, und ich bitte Sie, dies ebenso zu tun.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les groupes pour les interventions et l'approbation du projet.

Je reviens peut-être sur deux points. Il est vrai que dans ces crédits supplémentaires, il n'y a jamais un lien organique entre une augmentation et une baisse. En fait – permettez-moi de le dire ainsi –, c'est un peu une sorte de matching comptable: on a une augmentation et on constate qu'il y a une diminution ailleurs et on arrive, en compensant les deux, à l'équilibre. Mais il n'y a pas une volonté de compenser quelque chose par autre chose, c'est plutôt une constatation qu'on arrive à créer cet équilibre. La règle veut qu'on commence par le service, s'il n'arrive pas on va dans les autres services, puis on passe au niveau de la Direction et si on n'arrive toujours pas, on a les autres Directions. Donc plus on s'éloigne du service, moins il y a de lien réel entre l'augmentation et la compensation. C'est la mécanique qui est comme ça. Mais elle montre qu'on arrive à retrouver notre équilibre budgétaire, que l'on doit respecter constitutionnellement. Avec l'exercice annuel, il y a des hauts, il y a des bas et cela n'est pas toujours, évidemment, prévisible. C'est ce que je disais tout à l'heure: il s'agit d'une

addition juste de chiffres faux. L'HFR nous a par exemple informé en 2024 que les prestations 2023 étaient supérieures de 13 millions. Nous ne l'avions pas budgété comme ça et il n'y a pas eu d'éléments qui nous ont été donnés avant. Nous avons payé, c'est clair, c'était notre devoir de le faire.

Pour d'autres estimations, il est vrai qu'il peut y avoir un certain flou, une certaine appréciation. On a par exemple parlé d'achats d'armement. On a demandé des explications et en fait il s'agit d'un simulateur de tir qui permet à la police de s'entraîner sur tous les types d'armes qu'elle utilise qui est tombé en panne durant l'année; le fournisseur a constaté qu'on ne pouvait pas dépanner cet appareil, la police n'avait donc plus de possibilité de procéder à des entraînements. Cela, vous ne pouvez pas vous le permettre. Nous avons donc dû acheter un nouvel appareil simulateur. On n'avait pas estimé, l'année précédente, que cet appareil allait tomber en panne.

Ensuite, il y a des montants sur lesquels il est difficile de faire des estimations. Pensez au domaine des étudiants fribourgeois à l'extérieur: combien de jeunes iront cette année à l'Université de Genève, de Saint-Gall ou de Bâle? Pour le budget, on fait une estimation à partir de l'historique de trois ou quatre dernières années, mais vous pouvez être certains que le chiffre ne sera jamais exact.

Une rubrique était historiquement toujours importante, celle des hospitalisations hors canton. La CFG, avec raison, a relevé qu'il fallait s'organiser différemment et inscrire plus au budget. Ce qui a été fait. Et personne ne l'a relevé aujourd'hui, mais il n'y a pas d'hospitalisations hors canton cette année dans les crédits supplémentaires. Vous pouvez ainsi constaté que nous tenons compte des remarques, que nous essayons d'améliorer la situation. Cela reste cependant un exercice difficile.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je veux encore relever deux choses. C'est vrai que M. le Conseiller d'Etat a raison lorsqu'il dit que l'exercice est technique. On prend le cas des subventions d'assurances-maladie: on peut être surpris des compensations, mais ça ne veut pas dire que ces prestations ne sont pas servies, c'est purement technique.

Après, sur l'élaboration du budget, on voit quand même sur certains postes des constantes de dépassement, par exemple certains débours pénaux,. Mais je relève aussi, comme l'a dit M. Siggen, que s'agissant des hospitalisations hors canton, il n'y a pas cette année de dépassement, ce qui est plutôt un bon signe.

Dernier élément, par rapport à ce qu'a dit M. Kolly, il est vrai que dans l'idéal, des dépassements de crédits devraient être compensés par des économies sur d'autres centres de charges budgétaires et pas par des compensations sur les revenus. On a vu, dans le cadre du budget 2025, que la fiscalité avait été budgétée relativement haut. Ce sera selon moi déjà complexe d'atteindre cet objectif budgétaire, donc ça laissera très, très peu de marge de manœuvre pour le prochain exercice de compensation. Donc espérons qu'il y ait moins de dépassements de crédits sur les comptes 2025.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2024

Art. I

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 102 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur du décret:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 102.

S'est abstenu(e):

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 1.

Motion 2024-GC-73

Mêmes règles d'amortissement pour l'Etat et les communes

Auteur-s:	Boschung Bruno (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>) Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	22.03.2024 (<i>BGC mars 2024, p. 1022</i>)
Développement:	22.03.2024 (<i>BGC mars 2024, p. 1022</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	28.01.2025 (<i>BGC mars 2025, p. 806</i>)

Prise en considération

Moussa Elias (PS/SP, FV). Il est vrai que je me sens un peu seul, puisque mon co-motionnaire n'est pas là, n'est plus dans nos rangs, mais vous avez bien compris que cette motion a été déposée avec notre ancien collègue député Bruno Boschung.

Cette motion est un tout petit peu tirée de notre expérience en tant qu'anciens membres de la CFG et de certaines discussions qu'on a eues à ce niveau-là concernant les différentes règles d'amortissement et l'impact que ça a au niveau du budget de l'Etat. A ce titre, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, très technique, mais aussi très fournie sur toute la problématique et notamment les éléments en lien avec les différentes règles d'amortissement.

Je me permets peut-être de donner un exemple pourquoi on estime, ou on estimait, mais on estime toujours qu'il serait grand temps que l'Etat révise ces règles d'amortissement. Prenons un exemple par hasard, une construction pour un investissement pour un nouvel hôpital: prenons un chiffre de 600 millions au hasard et comparons les deux manières d'amortir cet investissement. Selon les règles en vigueur à l'Etat, cet amortissement pour un nouvel hôpital à 600 millions devrait commencer dès le début de l'investissement, donc avant même l'ouverture de l'hôpital. Il faut donc amortir tout de suite. Les 600 millions, il faut les amortir de manière dégressive, à un taux de 10 % sur 20 ans, donc il faut tout terminer dans les 20 ans ces 600 millions, ce qui fait que ça grève le budget de fonctionnement de l'Etat à la première année de 60 millions, la deuxième année de 54 millions, puis de 48 millions et ainsi de suite. Donc on descend toujours un tout petit peu et on se dit, super, à la 19e année, on n'a plus que 9 millions dans le budget de fonctionnement. Sauf que – paf ! – à la 20^e année, il faudra encore amortir 81 millions, absorber 81 millions d'un coup au niveau du budget de fonctionnement de l'Etat. Tandis que si on prend les règles qui s'appliquent au niveau des communes, vous amortissez tout ça avec un taux, par exemple, de 3 %, et ça vous fait, pendant 33 ans, 18 millions à intégrer dans votre budget de fonctionnement. Donc ça vous lisse les montants sur la durée d'une manière un peu plus prévisible et moins lourde d'année en année au niveau du budget de fonctionnement.

Donc, ce sont ces éléments-là qui nous ont incités à déposer cette motion. Alors, je comprends bien et je peux partager l'avis du Conseil d'Etat, de se dire que ce n'est peut-être pas idéal de faire du 1 pour 1, donc d'avoir exactement les mêmes règles aux communes qu'à l'Etat. Par contre, il est clair qu'il faut que l'Etat aussi révise sa manière d'amortir, puisque ce sera un des éléments par le truchement desquels les finances de l'Etat peuvent aussi certainement être améliorées. Donc, c'est pour cette raison-là que je vous prie de soutenir la motion dans le but de la transmettre au Conseil d'Etat afin de donner un signal du Grand Conseil qu'il faut réviser les règles d'amortissement applicables à l'Etat. Évidemment, en cas de mise en oeuvre par la suite de la motion, on a eu déjà plusieurs fois ce débat, il appartiendra au Grand Conseil d'affiner le projet de loi qui sera proposé par le Conseil d'Etat. On fixera ainsi les nouvelles règles qui seraient applicables à l'amortissement des investissements de l'Etat. Donc, pour toutes ces raisons, au nom de mon co-motionnaire Bruno Boschung et de moi-même, je vous prie de bien vouloir soutenir cette motion.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). En préambule, je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse étayée et circonstanciée à la motion déposée par notre collègue Elias Moussa et ancien collègue Bruno Boschung.

En effet, cette question relative à la politique d'amortissement du canton s'est régulièrement posée ces dernières années à la lecture des comptes et budgets, et revient évidemment au premier plan dans le contexte financier actuel de l'Etat. Vous l'avez lu dans la réponse du Conseil d'Etat, la pratique du canton de Fribourg, à savoir un amortissement dégressif tout en tenant compte d'une durée d'utilisation, n'est retenue que par cinq cantons. La majorité des cantons retient la pratique d'un amortissement linéaire, pratique par ailleurs retenue dans notre loi sur les finances communales.

De mon point de vue, le principal inconvénient de l'amortissement dégressif selon la durée d'utilisation est le fait qu'il fait peser, sur la dernière année d'amortissement, une charge d'amortissement disproportionnée. Nous avons tous constaté, à la lecture des comptes, l'impact que cela peut produire sur le compte de résultat d'un service, même si globalement, au niveau de l'Etat, on peut relativiser ceci avec la rotation annuelle de la charge pour les investissements dont l'amortissement se termine.

Ceci dit, il y a deux arguments dans notre groupe qui parlent pour un maintien des règles actuelles d'amortissement à l'Etat. Le premier, et le Conseil d'Etat le rappelle très justement: qu'on opte pour une méthode ou pour une autre, la charge d'amortissement totale reste identique au final. C'est l'espacement dans le temps qui, finalement, est le marqueur d'ajustement. Et cela nous amène notre second argument, à savoir qu'un assouplissement des règles d'amortissement permettrait surtout de dégager de la marge de manœuvre à court terme pour clôturer nos budgets mais reporterait inévitablement un surplus de charge d'amortissement pour les années futures. C'est une fausse bonne solution qui pourrait amener le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à dépenser plus à court terme avec des effets durables et récurrents, comme le relève le Conseil d'Etat, mais qui, au final, impacterait lourdement les années futures et par définition les générations futures, avec toutes les conséquences qui pourraient en résulter en termes de capacité d'autofinancement, voire d'endettement.

Enfin, si le Conseil d'Etat devait revoir les règles d'amortissement dans le cadre du programme d'assainissement des finances de l'Etat, il faudrait alors aussi mener une réflexion sur la constitution de fonds de rénovation pour les immeubles de l'Etat, puisque, comme vous le savez, l'entretien du parc immobilier de l'Etat a été sérieusement négligé ces dernières années. Là également, il ne devrait pas y avoir de marge de manœuvre disponible, la réduction éventuelle des amortissements étant compensée par une augmentation des provisions pour l'entretien des immeubles.

Sur ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à refuser la motion.

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Par motion déposée, les députés Moussa et Boschung demandent que l'amortissement du patrimoine administratif de l'Etat se fasse de façon linéaire, calculé en fonction de la durée d'utilisation et par catégorie d'investissement, comme cela se fait dans les communes.

Il faut, tout d'abord, préciser que les amortissements de l'Etat ne sont pas toujours similaires à ceux des communes, comme par exemple les adductions d'eau. Lorsqu'on lit la réponse du Conseil d'Etat, on penche parfois plutôt pour un système linéaire et parfois pour un statu quo, soit l'amortissement dégressif. Finalement, la situation est quasi similaire. Et l'importance de ne pas nourrir les dettes est primordiale afin de ne pas laisser une situation financière désastreuse à nos enfants.

Certaines corrections peuvent être apportées, telle que la prolongation de l'amortissement immobilier à 30 ans au lieu de 20, ou la création de provisions d'investissement sur immeuble en employant les liquidités que dégagerait un amortissement linéaire et le prolongement de la durée d'amortissement. Cette solution permettrait d'investir dans le parc immobilier de l'Etat qui en a fortement besoin. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux n'acceptera en aucun cas d'utiliser un dégagement des liquidités d'amortissement à d'autres fins que celle d'investir sur le parc immobilier de l'Etat.

C'est pour cette sécurité et pour ne pas interférer dans le plan d'assainissement du Conseil d'Etat que notre groupe refusera cette motion. Nous demandons cependant au Conseil d'Etat de prendre note de notre requête et de l'intégrer dans son plan d'économie.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre et n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet.

La question soulevée est politique, très politique, et Le Centre y a accordé une attention toute particulière. La question est aussi très technique, j'en veux pour preuve la réponse très complète et chiffrée du Conseil d'Etat.

On peut comprendre la volonté de vouloir simplifier la compréhension entre les comptes communaux et cantonaux en voulant supprimer la différence des méthodes d'amortissement. Mais ce changement aurait toutefois deux impacts en deux temps différents. Immédiatement, en libérant une manne financière importante. En effet, si le montant d'amortissement est de 100 millions de francs avec le système actuel et que ce montant passe à 50 millions de francs en modifiant le système, que fera-t-on de cette manne ainsi libérée? Ou plutôt, comment nous mettrons-nous d'accord sur l'utilisation à en faire? Et surtout, comment s'assurer que cette utilisation soit alignée avec la période d'assainissement que l'on doit mettre en place? Comment dire à tous que d'un côté, nous devons tenir la ligne, serrer la ceinture et faire au plus juste si, en même temps, on sait que 50 millions de francs ont été soudainement dégagés, pour un *one shot*?

Ensuite, l'effet tordu de cette modification d'amortissement réside dans le taux d'autofinancement à moyen terme et à long terme. Car, on est bien d'accord que ce qui n'a pas été amorti maintenant devra l'être plus longtemps. Et c'est donc directement le degré d'autofinancement à long terme qui est impacté. Ce pourcentage permet de définir les capacités d'investissement de l'Etat. Le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) recommande qu'il soit entre 80 et 100% en période d'économie normale et entre 50 et 80% en période de récession. Le tableau présenté à la page 8 nous démontre un degré de 80% en 2030 avec la méthode actuelle, mais le taux chute à 49% avec un amortissement linéaire à 2,5%. Aussi, cette décision politique impacte-t-elle lourdement les générations futures, alors que les besoins iront grandissant. Nous nous serons certes donnés de la facilité pour une ou deux années, mais les suivants le paieront fort. Serions-nous vraiment fiers de nous?

D'autre part, les comptes de l'Etat comportent plein de règles et, pour certaines, nous ne les soupçonnons pas. Et cette modification d'amortissement aurait des impacts que nous ne pouvons anticiper.

Je me permets enfin un parallèle d'entrepreneur. Les décisions que nous prenons aujourd'hui peuvent lourdement impacter la suite. Les entreprises doivent aussi investir, tout comme l'Etat; elles doivent amortir, tout comme l'Etat. Les entreprises, en tout cas celles qui ne sont pas en bourse et qui ne sont pas là pour augmenter les dividendes des actionnaires, ont à cœur de gérer leurs finances et leurs investissements au plus juste, selon les nécessités et sans péjorer la prochaine génération. En ce sens, le fait de devoir amortir rapidement les objets a deux avantages: premièrement, il nous force à nous questionner sur la pertinence de l'investissement, vu sa conséquente charge annuelle. Ensuite, cet amortissement rapide permettra à ceux qui suivent de pouvoir être réactifs et de s'aligner sur les besoins du moment pour la suite des investissements, les précédents investissements ayant déjà été amortis.

Pour terminer, il est important de relever que les situations du canton et des communes sont différentes et que cela n'appelle donc pas forcément les mêmes méthodes. Si l'on peut se questionner sur le choix de l'époque, qui avait été validé par le Grand Conseil et qui est conforme à MCH2, le changement en lui-même apporte de trop gros risques sans une réelle plus-value clairement définie. Aussi, le groupe Le Centre refusera cette motion dans sa très grande majorité et vous appelle à en faire de même.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui a pris connaissance avec intérêt de la motion Moussa et Boschung pour des règles d'amortissement similaires pour l'Etat et les communes et s'exprimera majoritairement en sa faveur.

Actuellement, une différence significative existe. L'Etat applique un amortissement dégressif alors que les communes utilisent un amortissement linéaire, avec une charge constante sur la durée de vie des biens. Le Conseil d'Etat exprime des préoccupations quant aux incidences financières potentielles d'un tel changement et rappelle la politique d'amortissement actuelle de l'Etat, qu'il juge restrictive, mais nécessaire. Il met en garde contre une utilisation accélérée des liquidités, surtout dans le contexte de la préparation du plan d'assainissement des finances de l'Etat.

Cependant, il est essentiel de souligner que l'objectif principal de cette motion est d'instaurer une cohérence et une prévisibilité accrues dans la gestion financière publique de notre canton. Le passage à un amortissement linéaire, tel que pratiqué par les communes, offrirait une stabilité bienvenue dans la reconnaissance des charges au fil du temps. Il permettrait de lisser les charges d'amortissement dans le temps.

Le Conseil d'Etat mentionne, par ailleurs, qu'une analyse complémentaire de la politique d'amortissement de l'Etat sera menée dans le cadre du plan d'assainissement des finances de l'Etat. Il nous paraît nécessaire que cette analyse considère sérieusement les avantages d'un amortissement linéaire, non pas comme une solution de facilité à court terme, mais comme une étape vers une gestion financière politique plus transparente et stable pour l'ensemble de nos collectivités.

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra la motion.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich bin Mitunterzeichner dieser Motion und spüre als Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt die ungleiche Ausgangslage in der Rechnungslegung von Staat und Gemeinden regelmässig. Ich spreche im Namen des Gemeindeklubs.

Der Staatsrat stellt sich in seiner Antwort auf die Motion auf den Standpunkt, dass die Bestimmungen von HRM2 sowohl in der Rechnungslegung des Kantons als auch in denjenigen der Gemeinden erfüllt werden. Ich stelle diese Aussage nicht infrage. Trotzdem ist für den interessierten Bürger der Vergleich des Kantonsbudgets oder der Jahresrechnung mit den Unterlagen der Gemeinden praktisch unmöglich. Im Sinne der Transparenz des Bürgerverständnisses und der Vergleichbarkeit ist es daher zwingend, dass sich die beiden Rechnungslegungen annähern. Der Staatsrat stellt sich auf den Standpunkt, dass er nichts ändern möchte, und lässt sich auf Seite 12 der Antwort auf die Motion aus meiner Sicht zu einer Falschaussage hinreissen, indem er suggeriert, dass bei einem Wechsel der Abschreibungsmethode beim Staat die verfügbaren Mittel rascher aufgebraucht werden. Die Abschreibungsmethode ist eine rein technische Anlage und hat keinen Einfluss auf den Mittelfluss. Nach meinem Verständnis des Rechnungswesens zumindest ist es so. Hingegen gebe ich dem Staatsrat recht, dass mit einem Wechsel der Abschreibungslogik der Selbstfinanzierungsgrad sinken könnte, das hat meine Kollegin Annick Rémy-Ruffieux betont – und zwar in demjenigen Fall, in dem die Abschreibungssumme sinkt. Wir können die Antworten des Staatsrats aufgrund der grossen Herausforderungen im Rahmen der finanziell schwierigen Lage des Kantons durchaus nachvollziehen. Trotzdem sehen wir den jetzigen Zeitpunkt als geeignet, das Abschreibungssystem anzupassen und demjenigen der Gemeinden anzunähern. Gerade in finanziell engeren Zeiten ist das breite Verständnis der Bevölkerung für die Zahlen von Budget und Rechnung von grosser Wichtigkeit, allenfalls ist es auch der geeignete Zeitpunkt, dass ein in seinen Grundzügen seit bald 30 Jahren geltendes Gesetz über den Finanzhaushalt des Kantons grundlegend auf die heutigen Bedürfnisse zu überprüfen ist. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, der ich angehöre, durfte anlässlich ihrer Klausursitzung im vergangenen Sommer feststellen, dass die Gesetze der umliegenden Kantone durchaus auch interessante Ansätze für unsere Gesetzgebung wären. Der Gemeindeklub empfiehlt Ihnen, Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, der Motion zuzustimmen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants pour leurs déclarations. Une motion, c'est une modification de la loi et la motion qui vous est proposée, elle est très claire : on reprend les règles pour les communes. J'ai entendu des personnes dire que c'est juste un signal, qu'il y a des bonnes choses et qu'on ne demande pas exactement les mêmes règles, mais si on accepte la motion, on reprend ces règles, soit un amortissement linéaire calculé en fonction de la durée d'utilisation par catégorie d'investissement et comptabilisé à partir de l'année suivant la mise en fonction des objets concernés. C'est tiré de la motion.

Donc accepter une motion comme ça, ça ne donne pas ensuite l'autorisation d'aller dans n'importe quel sens, sous-entendu que ça n'irait pas d'appliquer les normes communales telles qu'elles au niveau cantonal. Quand j'ai reçu la motion, je me suis dit : "Mais finalement, on construit un bâtiment, par exemple, alors le bois utilisé, la mousse utilisée, la pierre utilisée, que ça soit payé par le canton, une commune ou n'importe qui d'autre, ça sera la même chose. Donc pourquoi y a-t-il des règles différentes? La durée de vie, ça va dépendre des matériaux en particulier, et puis ça sera les mêmes. Pourquoi des différences?"

Alors je suis allé simplement regarder dans la loi sur les finances communales et la loi sur les finances cantonales, la LFE. Et dans la loi sur les finances communales, pour l'amortissement, vous trouvez ça à l'article 45 : "Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation." C'est la définition que vous trouvez, classique, que vous retrouvez aussi dans le dictionnaire. Et puis, lorsqu'on se penche sur la loi cantonale sur les finances, pour ce qui concerne l'amortissement, c'est l'article 27, on a alors la définition suivante: "Les biens du patrimoine administratif sont amortis de sorte à obtenir une marge d'autofinancement appropriée à la situation économique et financière." Il y a donc une notion fondamentale qui est introduite et qui donne comme but de l'amortissement de maintenir une capacité, une marge d'autofinancement suffisante, ce qui n'est pas dans la définition, je dirais, plus classique de la loi sur les communes.

Et quand vous prenez la loi sur les finances de l'État, à l'article 3, on va même plus loin: la politique financière du canton a pour objectif de dégager un degré d'autofinancement suffisant. Donc cette notion d'autofinancement, d'autofinancement suffisant, c'est un élément clé dans le régime financier, dans la politique financière du canton, qui distingue notre situation, notre situation de canton, notre structure économique. C'est lié certainement aussi à nos capacités propres de produire des moyens pour couvrir nos investissements.

Les recettes du canton, 1,5 milliard à peu près, avec quelques centaines de millions de redevances ou de taxes, ça ne représente que 30 à 40% de la totalité des recettes que nous avons, l'essentiel étant reçu d'ailleurs. Dans une commune, on n'a pas cette situation. On est plutôt entre 50 et 80% de recettes propres dans les communes. On a dans le canton une très grande faiblesse à cet égard. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles on exige du canton, lorsqu'il amortit parce qu'il a investi, que cet amortissement soit fait dans un délai court et fort pour lui donner la marge pour continuer d'investir après, en évitant de s'endetter bien sûr, puis en évitant de prendre toute la différence par le biais de la fortune qui diminuerait à ce moment-là, qui disparaîtrait en 3-4 ans. L'autofinancement, c'est évidemment l'exercice annuel, plus l'effort d'amortissement, plus les prélèvements ou les versements aux fonds.

Si vous diminuez l'amortissement, parce que vous voulez un raisonnement, je dirais, tout simplement organique, comme on l'a dans la loi sur les finances communales, vous n'arrivez plus à ce degré d'autofinancement qu'on nous demande, que le canton se donne. C'est vrai que c'est exigeant. Les normes MCH2 fixent à 80% le degré d'autofinancement lorsqu'on est en bonne conjoncture – c'est la situation actuelle – et entre 50 et 80 en temps de mauvaise conjoncture. En 2023, notre degré d'autofinancement était à 75% et j'aurai avec la présentation des comptes la semaine prochaine l'occasion de vous parler de celui de 2024. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il chute fortement.

Cet élément-là est l'élément clé pour le canton dans l'appréciation et dans la mécanique qui est mise en place pour l'amortissement et la chose va même plus loin. Notre loi sur les finances n'est pas qu'un élément technique. L'amortissement, c'est un élément clé de la construction de la loi sur les finances et quand vous allez à l'article 42a, vous avez même un élément intéressant qui est l'excédent de financement. Ça veut dire que quand votre autofinancement est de plus de 100%, ça veut dire qu'avec l'exercice annuel, y compris amortissements, prélèvements et versements au fond, vous avez l'entier de votre investissement net que vous pouvez couvrir. C'est seulement à ce moment-là que vous pouvez alimenter le fonds d'infrastructures. Donc tout élément qui baisse cette la marge d'autofinancement, ce qui est difficile évidemment, ça nous empêche de réaliser après un certain nombre de moyens que nous avons pour faire fonctionner notre canton et notamment les capacités que nous avons d'alimenter ce type de fonds. Donc en touchant un élément, on touche toute une série d'autres éléments dans la loi sur les finances de l'Etat, construite pour le canton et pas pour les communes.

Et on retrouve ça d'ailleurs dans les recommandations de MCH2, qui disent finalement qu'il y a des dispositions différentes selon le type de collectivité publique, c'est bien le but. Et le projet, ou du moins les normes MCH2, c'est évidemment un effort d'harmonisation des définitions, mais avec après une utilisation différenciée selon l'entité qui est visée. Donc une mécanique qui est, je dirais, complexe, qui répond à notre situation économique, et puis qui nous permet année après année avec cet effort de quand même avoir la capacité de développer le canton. Et je tiens aussi à dire qu'on aura ces prochaines années non seulement les éléments de rénovation qui sont immenses pour le canton mais également la croissance démographique, qui va nous engager à développer des infrastructures nouvelles et supplémentaires. Nous avons un besoin d'autofinancement, nous avons besoin d'avoir cette capacité d'engager le canton pour de futurs investissements. Et dans les budgets, dans le plan financier qu'on discute après, vous pouvez voir que le canton reste avec un niveau d'investissement net très élevé.

Peut-être un élément qui nous distingue aussi des communes, où parfois on a – peut-être pas dans les grandes communes, mais dans les communes moyennes ou plus petites – un investissement important, une école. Et puis ensuite, je dirais, on baisse le régime en termes d'investissements, parce qu'il faut l'amortir. Pour le canton, on est toujours à un haut régime et puis on tient compte du coup ou par conséquence de notre capacité de couvrir cet investissement, parce que c'est là que les éléments vont ensuite se concrétiser.

Comme plusieurs personnes l'ont relevé, le plan d'assainissement sur lequel nous travaillons maintenant, c'est une fiche qui est aussi sur la table de travail du Conseil d'État. Comment peut-on travailler avec les amortissements aussi pour alléger la situation et nous permettre de revenir à une situation en termes de charges qui est acceptable ? Alors d'abord, on a très clairement attendu la discussion d'aujourd'hui avant de partir au niveau du Conseil d'État dans des travaux techniques. C'est important d'avoir d'abord la position du Grand Conseil, mais ensuite, il y aura des propositions qui vont venir, parce que sans changer la mécanique que je viens de décrire, il y a d'autres éléments sur lesquels on peut agir en termes d'amortissements ou on peut aussi alléger le poids pour le fonctionnement et puis répondre aussi aux voeux qui ont été exprimés ici et puis aux soucis qu'on a de retrouver des dépenses ou de retrouver évidemment pour les prochaines années une capacité du canton de fonctionner sans s'endetter.

Donc des éléments en partie techniques, en partie politiques, puis surtout en partie qui relève de la situation économique de notre canton, de notre capacité. Il y a des cantons pour lesquels les recettes propres, c'est 60, 70% de la totalité des recettes, même d'autres largement au-dessus. A Fribourg, et c'est un des éléments qui nous distingue, on est plutôt faibles sur ce point-là. Et notre dispositif législatif en tient compte en étant exigeant. Dans les 5 cantons mentionnés qui ont le système dégressif, on a un taux moyen avec 10%. En revanche, les limites, c'est vrai, de 20 ans, elles sont très exigeantes. Il faut tout à fait le reconnaître comme ça a été relevé. Ce sont là des éléments qui seront aussi discutés au niveau du Conseil d'État.

J'avais prévu un petit texte pour vous résumer tout ça, mais je crois que ça ne sert à rien. J'ai dit l'essentiel. C'était un beau discours avec une partie en allemand. Je suis désolé, mais la substantifique moelle était là. Je ferai mieux la prochaine fois. Évidemment, après, il y a également des éléments différents en termes de technique entre le canton et les communes. Pensez à la possibilité qu'ont les communes de prendre avec un budget déficitaire sur le capital propre pour arriver à l'équilibre. Le canton n'a pas cette possibilité, on ne peut pas prendre la partie non affectée. Donc des différences qui justifient aussi les différents éléments que j'ai mentionnés.

Voilà, Madame la Présidente, je ne veux pas être plus long. Mon souhait, c'est que vous n'acceptiez pas cette motion. J'ai beaucoup de compréhension pour l'analyse qui est faite derrière, avec des éléments organiques qu'on peut tout à fait comprendre. Et je terminerai en rappelant que le Conseil d'État a ce thème devant lui, indépendamment, je dirais presque, de la discussion d'aujourd'hui dans le cadre des mesures d'assainissement.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 55 voix contre 42. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Michel Pascale (SC,PS / SP), Morand Jacques (GR,PLR / PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP). Total: 42.

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR / PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL /

FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2024-DFIN-52

Actualisation du plan financier 2026-2028

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	16.12.2024 (BGC mars 2025, p. 410)

Discussion

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est réunie le 26 février pour l'examen du rapport 2024-DFIN-52 qui traite de l'actualisation du plan financier 2026-2028. Ce rapport présente les perspectives financières de l'Etat mises à jour pour les années 2026 à 2028 en tenant compte du budget 2025, que nous avons déjà approuvé. En effet, le Conseil d'Etat est tenu de revoir temporairement la ligne financière. Je dirais même que c'est un devoir d'anticipation de risques, mais aussi un outil de pilotage du collège dans son ensemble. Ce rapport fait aussi suite au plan financier initial 2022-2026, que nous avions traité ici même en séance plénière le 13 décembre 2022.

Sans surprise, les projections financières sont catastrophiques et démontrent une impossibilité d'équilibrer les budgets futurs. Le Conseil d'Etat n'arrive pas, aujourd'hui, à respecter les règles constitutionnelles et légales en matière de finances publiques cantonales. Partant de ce constat, le programme d'assainissement des finances se justifie donc. Celui-ci est en cours de réalisation et sera prochainement mis en consultation. Cela n'est toutefois pas le thème du jour.

Les résultats 2025-2028 de la planification présentent un déficit cumulé de 435,9 millions de francs sur la période, sans les effets du programme d'assainissement de la Confédération. Les effets de ceux-ci évalués pour Fribourg s'élèvent à 193,4 millions de francs pour la période 2026-2028. Vous trouverez ce chiffre en page 11 du message. Cela porte dès lors l'excédent de charges de la période à 629,3 millions de francs.

Les investissements nets de la période ont été évalués par le Gouvernement à 982,3 millions de francs. La liste des investissements figure aussi dans l'annexe au message et je n'y reviens donc pas. Avec une insuffisance de financement de plus de 900 millions de francs, nous devons donc nous attendre à devoir financer une partie des investissements futurs par l'emprunt, ce qui n'est pas dramatique en soi vu le niveau des taux d'intérêt actuels.

En examinant les tendances, on constate une nouvelle fois que le rythme de croissance des charges est très soutenu. Il atteint le taux de 3,5% par année. Les charges de personnel et celles dites de transfert, par exemple les subventions, sont naturellement les plus énergivores. A titre d'exemple, entre 2025 et 2028, les charges du personnel augmentent de 160 millions de francs et les charges de transfert de 170 millions de francs.

Le Conseil d'Etat prévoit 467 nouveaux postes équivalents plein-temps (EPT) sur la période. Dans l'administration, après les efforts au budget 2025, les engagements repartent à la hausse et sur l'enseignement, les nouveaux postes sont, comme d'habitude, linéaires à l'évolution des effectifs d'étudiants attendue.

Quant aux domaines de la santé et de la prévoyance sociale, vous trouverez en page 7 les augmentations prévues dans les secteurs principaux. Ces adaptations à la hausse semblent ainsi permettre la consolidation des prestations publiques actuelles servies à notre population.

Citons désormais l'évolution des revenus. Les revenus présumés augmentent de 7,5% durant la période 2026 à 2028. Si cette progression est très réjouissante, elle est par conséquent insuffisante pour couvrir la hausse très élevée des charges. Cela explique, bien entendu, les déficits annoncés. Dans le détail, citons une hausse des recettes fiscales de 2,5% par année, tout en maintenant le coefficient actuel à 96%. A relever que ces prévisions fiscales incluent la bascule fiscale de l'équipement numérique pour l'école obligatoire (ENEO), qui n'est pas encore voté, et incluent l'adaptation des barèmes d'impôts en lien avec les effets de la progression à froid et aussi la fiscalité supplémentaire pour Fribourg en lien avec l'imposition minimale des grandes entreprises.

Je souhaite aussi rappeler que durant ces trois prochaines années, les montants encaissés par Fribourg dans le cadre de la péréquation fédérale seront encore très élevés. Par contre, et comme vous le savez sûrement, cela va se réduire drastiquement dès l'année 2031.

La CFG a souligné la qualité du rapport et de l'actualisation du plan financier et remercie le Conseil d'Etat ainsi que l'Administration et la Direction des finances. Selon nous, les estimations faites semblent cohérentes et défendables et les projections difficiles qui en résultent sont, hélas, fondées.

D'un point de vue politique, nous n'avons pas trop débattu de pistes pour équilibrer ces budgets puisque cela fera l'objet des futurs débats sur le plan d'assainissement. Chaque membre de la CFG a, bien entendu, ses visions pour soit trouver des mesures d'économie ou soit trouver de nouvelles sources de revenus. Je préfère toutefois ne pas les exposer à ce stade et dans le cadre du traitement de ce rapport aujourd'hui.

La CFG prend acte de ce rapport et vous recommande d'en faire de même.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, je vous présente donc l'actualisation du plan financier de l'Etat. Cette mise à jour est le fruit d'un travail rigoureux et de longue haleine que le Conseil d'Etat a réalisé sur l'année 2024. Je dirais de très longue haleine, car habituellement, cette réactualisation est présentée en même temps que le budget au mois de novembre. J'aurais donc dû vous le présenter en novembre 2024 avec le budget 2025. Mais cela nous a pris beaucoup de temps et nous n'avons pas réussi à le boucler avant le mois de décembre, date à laquelle on l'a remis au Grand Conseil, mais ce n'était plus possible, évidemment. Donc, mes excuses pour ce retard. On peut se demander qu'est-ce que vient faire un plan financier en ce milieu du mois de mars alors qu'on discute de plan d'assainissement. Eh bien c'est ce retard qui explique que la chose est traitée aujourd'hui, même si les éléments sont déjà un peu dépassés.

Reste que les résultats qui en découlent ne sont pas favorables et permettent d'anticiper cette détérioration de nos finances. Des constats qui ont conduit le Conseil d'Etat à entreprendre, sans tarder, vous le savez, l'élaboration d'un plan d'assainissement dont l'objectif est, évidemment, de pouvoir conserver la maîtrise pour nous.

L'actualisation du plan financier fait donc apparaître un excédent de charges de près de 630 millions de francs pour 2025 à 2028. C'est une estimation réaliste en fonction de la connaissance que nous avons. Elle intègre l'évolution escomptée des finances cantonales et on a pu la mettre à la fin de l'année. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on n'a pas pu venir en novembre. On a pu intégrer les incidences, du moins à l'époque connue, du programme d'allègement des finances fédérales, mais qui ne sont, évidemment, pas définitives.

Der Aufwandüberschuss wird auf annähernd 630 Millionen Franken beziffert. Das zeigt, dass sich die Ausgaben auf kantonaler Ebene deutlich schneller entwickeln als die Einnahmen. Und die voraussichtlichen Auswirkungen des Entlastungspakets 2027 für den Bundeshaushalt werden die Kantonsfinanzen leider noch mehr in Schieflage bringen.

Face à cette situation, avec la connaissance que nous avons eue de toutes ces prévisions, nous avons été en mesure, je dirais, de limiter drastiquement les charges, de prioriser les dépenses. Nous l'avons déjà commencé pour 2025 avec les moyens possibles. On constate cette augmentation des charges de plus de 10% contre 7,5% des recettes, et ce malgré une évaluation optimiste des recettes cantonales ainsi que des revenus venant de la péréquation financière. Si vous prenez le tableau qui se trouve à la page 5 du rapport, vous avez les revenus de la péréquation. On reste à peu près à 600 millions de francs. Mais ce qu'il faut avoir en tête, c'est que ce montant était en dessous de 400 millions de francs, il y a encore trois à quatre ans. Il y a donc une pente de progression des recettes fédérales sur laquelle on s'est appuyé pour la croissance de nos charges. Et puis maintenant, il n'y a plus de croissance fédérale. C'est stable, à un haut niveau, merci. Mais il n'y a plus de croissance. Donc on ne peut plus financer nos charges à la vitesse où on est parti avec ce financement fédéral, qui, et vous l'avez dans le tableau, est évidemment extrêmement important. Si vous prenez seulement les revenus de transfert, donc les subventions et la péréquation, ça fait déjà 2,2 milliards de francs sur les 4,3 milliards. Et je ne compte pas encore les éléments liés à la Banque nationale. Donc, nous sommes vraiment face à une situation où on doit faire ce changement de paradigme et agir sur les charges. Evidemment, pour les recettes, c'est aussi un élément qui est dans les mains du Conseil d'Etat sur lequel on travaille concernant ce plan d'assainissement, dont on a déjà pas mal parlé. Mais je me permets de terminer pour l'instant le plan financier.

La croissance des charges, donc, devient problématique. Elle touche évidemment des domaines tels que la santé, le social, l'éducation, les transports et les infrastructures. Vu notre situation sociétale, notre croissance démographique, nous n'aurons pas une très grande marge de manœuvre pour compresser et dire: on ne le fait pas. S'il y a une croissance des primes d'assurance-maladie de 6 ou 10 %, vous ne pouvez pas simplement dire, on a des problèmes de charges, on ne va pas y aller. On a une contrainte liée à l'évolution de ces charges qui est difficilement maîtrisable ou diminuable. Donc, il faut agir de manière globale et c'est ce que nous faisons.

Malgré tous ces efforts de rationalisation, il s'avère important pour nous de prendre des mesures fortes. On reviendra bien sûr, très prochainement, avec les mesures d'assainissement qui, je dirais, sont la suite naturelle de ce plan financier. Nous avons, avec ce plan financier, décrit la situation. C'est passif. Je dirais presque que c'est du passé. Aujourd'hui, les choses ont déjà changé et la solution, ça ne sera pas plus tard que dans un mois, avec la consultation que nous allons faire du plan d'assainissement. Voilà, on est un peu entre deux.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Le plan présenté par le Conseil d'Etat aujourd'hui donne, certes, une direction vers laquelle le Conseil d'Etat veut emmener le canton dans les prochaines années. Une direction financière. Le plan financier n'est pas très détaillé. C'est le propre d'un plan financier. Mais il y a quand même des éléments à relever.

Tout d'abord, c'est le rapport avec le plan financier initial: on voit que le plan actuel coupe dans les subventions et le personnel alors qu'en fait, on devrait intensifier ces subventions. On a entendu M. le Conseiller d'Etat parler des subsides pour les primes d'assurance- maladie. Il ne suffit pas juste de ne pas les couper, il faut les augmenter, par rapport à l'inflation que subit la population actuellement. Nous allons donc attendre de voir où exactement ces coupes et ces diminutions vont avoir lieu, mais ça donne une vision d'un Conseil d'Etat qui va probablement couper dans la santé et le social, puisque, on le rappelle, les subventions y vont principalement.

Maintenant, ce qui est aussi vraiment problématique dans ce plan financier actualisé, c'est qu'on voit qu'il y a un déficit qui est très important, mais qu'on n'a pas d'augmentation du coefficient d'impôt. Il n'y a pas d'augmentation du taux d'impôt dans ce plan financier actualisé, alors que manifestement, on en a besoin. On fait déjà des coupes par rapport au plan financier initial dans ce plan financier actualisé, mais, en fait, par la suite, il y aura encore des coupes liées au plan d'économies de la Confédération et il y aura encore des coupes liées au plan d'assainissement du canton. Et en fait, si ce n'est que pour constater que les prévisions de ce plan n'existeront pas parce que ça sera bien pire, eh bien cette discussion, elle paraît un peu schizophrène.

Et M. le Rapporteur l'a dit, je crois que nous n'aurons une véritable discussion sur les coupes prévues qu'après la présentation du plan d'assainissement. Parce que, pour l'instant, on retient la volonté de couper de la majorité de droite du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, mais on n'a pas entendu de propositions exactes, si ce n'est de supprimer les soupers de boîte du personnel de l'Etat. Et je ne suis pas sûre qu'avec ça on puisse économiser des millions. Donc, on va discuter, réellement, des coupes qui sont prévues lorsqu'on nous les présentera et qu'on aura le courage politique de les présenter.

Donc, la seule information qui est à tirer de cette actualisation du plan financier, c'est que des coupes sont prévues dans les subventions et le personnel, et elles seront probablement aggravées par le plan d'assainissement.

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Le Conseil d'Etat a rempli son devoir en nous soumettant l'actualisation de son plan financier de la législature, ainsi que son rapport. Cet outil de pilotage garantit une gouvernance la plus pertinente possible. Malgré les incertitudes et les difficultés financières que notre canton rencontre et rencontrera ces prochaines années, il est notre devoir de faire confiance au Conseil d'Etat quant aux priorités à donner aux exercices futurs, tout en apportant parfois quelques aides avec des positions concrètes.

Quelques critiques constructives peuvent également remettre en question le Conseil d'Etat afin qu'il approfondisse ses réflexions dans la ligne à suivre. Malgré les nombreuses adaptations apportées pour la période 2025-2028, une importante dégradation apparaît dès la période 2026. Ce rythme croissant des charges n'est pas couvert par l'augmentation insuffisante des produits crée un déséquilibre budgétaire, et ce malgré une augmentation optimiste de l'impôt sur les revenus. Cette situation remet en question les projets et l'adaptation de certaines lois, qui découlent des priorités que s'est données le Conseil d'Etat.

Ces perspectives appellent le Conseil d'Etat à prendre des mesures fortes. Le Grand Conseil a aussi ses responsabilités dans cette maîtrise des finances, en baissant par exemple la cadence de ses revendications et prestations. Le concours de la palme à celui qui dépose le plus d'outils parlementaires est terminé

Sans se perdre dans les chiffres, l'ajustement du plan financier s'est opéré sur tous les plans et sur toute la période considérée, avec une amélioration permettant, pour l'exercice 2025, d'assurer l'exercice budgétaire. Le réexamen visant à redimensionner les prévisions de départ a notamment porté sur les données suivantes: investissements, personnel,

subventions, fonctionnement courant et revenus. A noter que l'importance retenue de création de nouveaux postes de travail contribuera principalement à la baisse des charges dans la planification.

Tout en remerciant le Conseil d'Etat pour son rapport et les mesures déjà prises, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne peut qu'encourager le Gouvernement dans son exercice et prendre acte de ce rapport.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle ici au nom du groupe Le Centre.

Ce plan financier montre une photographie de la situation actuelle. En général, on aime bien faire des photos avec du soleil et des gens souriants. Mais ici, ce n'est pas le cas. Avec les déficits annoncés, on hésite entre une scène des *Parapluies de Cherbourg* ou d'un été pluvieux. Bref, le décor est planté, le trou budgétaire se montera à 630 millions de francs sur trois ans. De gauche comme de droite, tout le monde attend le film suivant qui s'intitule *Programme d'assainissement*, où chacun imagine déjà soit ses plus belles fantaisies, soit ses pires cauchemars. La messe est dite. Attendons. Merci d'avance au Conseil d'Etat.

Stop! Il y a quand même un point qui me turlupine. A côté des chiffres des demandes filtrées, on trouve des demandes cumulées transmises par les Directions. On me dira, c'est le processus normal. Il faut savoir être large dans les demandes pour être sûr de toucher la moindre. A l'heure où tout le monde sait qu'il va falloir casser sa tirelire et mettre son portefeuille au régime, quelle désinvolture de la part de chaque Direction d'oser transmettre de tels montants à la Direction des finances! Si les sept conseillers d'Etat étaient présents, je dirais: Madame, Messieurs, ce n'est ni la liste du père Noël, ni le concours de celui qui aura le plus d'augmentations. Sans retouche, on cumulerait un déficit de 2,037 milliards de francs sur trois ans. 2,037 milliards de francs! Si vous êtes un ménage privé, vous savez que vos revenus ne vont pas grimper l'an prochain, vous ne planifiez pas une explosion de vos dépenses. Ce sont de très mauvaises manières et la première responsabilité de chaque membre du Conseil d'Etat, individuellement, est de faire son travail.

On lit ensuite une litanie de demandes d'augmentation d'équivalents plein-temps (EPT), justifiées en partie par la démographie. Soit. Mais, on ne lit nulle part qu'une des Directions aurait déjà imaginé réduire les EPT dans certains secteurs pour lesquels la numérisation et l'intelligence artificielle vont drastiquement alléger les tâches. Espérons que cette scène sera intégrée dans le film suivant.

Mais entrons déjà un peu dans le scénario. L'introduction est claire: nous dépensons trop ou ne gagnons pas assez.

Alors que notre canton a des impôts encore nettement supérieurs à la moyenne des autres, que Vaud et Genève vont les baisser drastiquement, on a entendu – certains n'ont que ce mot à la bouche: plus d'impôts, nous voulons plus d'impôts, encore plus d'impôts. Mais surtout, ne changez rien au reste! Eh bien non! Le Centre veut un Etat efficace qui protège les plus faibles, mais n'astique pas la classe moyenne ni ne chasse les bons contribuables. Nous voulons aussi un Etat qui permette un développement économique au service de toutes et tous.

Soutenir un développement économique ambitieux demande une volonté et un effort initial. Mais si nous avions suivi le chemin d'un canton comme Zoug, nous pourrions, nous aussi, envisager prendre maintenant en charge une grande partie des frais d'hospitalisation pour diminuer de 18% les primes des caisses maladies.

Il y a également plein d'incertitudes. Depuis janvier, nous vivons dans une situation mondiale en pleine mutation, où un Trump casse tous les accords signés. Si le taux minimal de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'est plus appliqué, alors il nous faudra retrouver une fiscalité compétitive, sans tarder.

Si nous voulons un *happy end* et non pas sortir du film en pleurant, nous devons agir courageusement et redéfinir clairement les missions de l'Etat-providence: recentrage sur l'éducation, la santé, la sécurité, la mobilité et une base de protection sociale; dans chaque domaine, s'assurer de l'efficacité des mesures et remettre en question tout le reste. Nous devons retrouver de la marge de manœuvre pour investir là où la valeur se crée. Nous avons besoin de plus que 630 millions de francs pour investir dans une économie forte, l'innovation et un système de santé efficace. Et là, nous, députés, nous avons aussi notre part de travail pour corriger des mesures qui ont été acceptées sans réflexion suffisante sur les priorités.

Notre canton est face à un choix. Face à un déficit, il ne s'agit nullement de couper, mais de repenser. Pour reprendre Oscar Wilde: "Ce qui paraît être une épreuve est souvent une bénédiction déguisée." Et rappelons-nous: Rome ne s'est pas faite en un jour. Trois ans n'y suffiront certainement pas. Mais avant de sortir le petit canif ou la tronçonneuse pour couper des tranches de salami, donnons une vision claire à notre future réalité!

Ainsi, nous prenons acte du rapport et remercions le Conseil d'Etat.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

L'actualisation du plan financier pour les années 2026-2028 que nous soumet le Conseil d'Etat constitue un exercice, à la fois, de diagnostic et de pronostic. Il dresse un état des lieux préoccupant de nos finances cantonales et esquisse une trajectoire

financière pour les années prochaines. Cependant, il est crucial de souligner que cette projection, aussi réaliste soit-elle, comporte encore des incertitudes.

En effet, ce rapport met en évidence la détérioration marquée des finances cantonales dès 2026, principalement due à un rythme de croissance des charges sensiblement plus élevé que celui des revenus. L'insuffisance de financement cumulée pour cette période s'élèverait à près de 925,7 millions de francs. On y constate un creusement des déficits du compte de résultats et une insuffisance de financement croissante.

Néanmoins, une inconnue majeure plane sur ces prévisions: l'effet du programme d'allégement des finances fédérales. Comme le rapport le souligne à plusieurs reprises, les incidences de ces mesures fédérales n'ont pu être intégrées de manière détaillée dans les évaluations initiales et sont présentées séparément, avec une marge d'interprétation importante. A ce titre, nous invitons le Conseil d'Etat à répondre de manière offensive à la consultation fédérale en cours, qui prévoit un report de charges important de la Confédération sur les cantons. L'estimation actuelle des effets potentiels de ces allégements fédéraux se chiffre à près de 193,4 millions de francs comme impact négatif cumulé sur la période 2026-2028. Il agraverait ainsi de manière significative les excédents de charges attendus. Il est même précisé que cet effet se poursuivra au-delà de cette période.

De plus, le Conseil d'Etat lui-même reconnaît que l'évolution conjoncturelle, l'inflation et le contexte géopolitique actuel représenteraient des facteurs d'incertitude supplémentaires qui pourraient impacter fortement les données budgétaires à venir.

Dès lors, face à ces perspectives financières délicates, il devient impératif de repenser également en profondeur nos priorités en matière d'investissements. L'ampleur de l'insuffisance de financement oblige à un examen rigoureux de chaque projet envisagé. Il faudra non seulement évaluer leur caractère obligatoire, indispensable ou simplement nécessaire et utile, mais également s'assurer de leur cohérence avec les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement. Dans ce contexte, il est essentiel de considérer la nécessité de renoncer à certains investissements qui pourraient contrevirer à des objectifs légaux, notamment et particulièrement en matière climatique.

Si cette actualisation du plan financier permet de prendre conscience de l'ampleur des défis à venir et de la nécessité d'une politique financière rigoureuse, sa pleine compréhension et l'adhésion à ce diagnostic ne pourront véritablement se concrétiser qu'au moment où les mesures d'assainissement des finances cantonales, annoncées comme nécessaires et urgentes, seront présentées et soumises au débat. Il est évident que ces mesures d'assainissement devront inévitablement impliquer des arbitrages entre les différentes politiques publiques et les besoins de la population.

En conclusion, nous prenons acte de ce pronostic financier préoccupant, mais gardons à l'esprit qu'il est intrinsèquement lié aux mesures correctives qui seront proposées et à la priorisation nécessaire de nos investissements futurs au regard de nos objectifs globaux. C'est à l'aune de ces mesures et de ces choix d'investissement que nous pourrons juger de la véritable portée de cette actualisation du plan financier.

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte de ce rapport.

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et je suis conseiller communal de Villorsonnens.

A la lecture de cette adaptation du plan financier, je souhaite relever le manque de pertinence du plan initial. Une réduction des charges de plus d'un milliard à la suite de l'adaptation, c'est souhaité, mais est-ce vraiment pertinent?

Je trouve très dommageable que le Conseil d'Etat réalise cet outil de planification, le transmette au Grand Conseil, ce qui donne une vision trompeuse de la réalité, et applique une révision avec autant de décalage par rapport au précédent. Ceci traduit-il le manque de vision du Conseil d'Etat? Je vous laisserai avoir votre propre opinion sur le sujet. Mais, par contre, le Conseil d'Etat a eu la vision pour inclure une bascule fiscale pour le projet de l'équipement numérique pour l'école obligatoire (ENEQ).

Malgré cela, la situation se détériore tout de même, comme le groupe de l'Union démocratique du centre le répète depuis de nombreuses années. La croissance des charges par rapport à celle des revenus n'est pas acceptable et il faut la contrôler au plus vite. Ce plan financier remet en avant, encore une fois, l'urgence du plan d'assainissement prévu, qui doit être à la hauteur de la situation financière qui se détériore. De par l'augmentation des équivalents plein-temps (EPT) envisagée, je doute que le Conseil d'Etat souhaite prendre des décisions fortes lors de l'établissement du plan financier.

De manière générale, je trouve ce plan trop audacieux par rapport aux investissements. La situation se détériore et l'Etat doit s'adapter à cela et revoir ses investissements. Le manque d'autofinancement n'est pas un problème lorsque l'Etat est en bonne santé financière. Mais ce n'est pas le cas. Il devra donc assumer par le compte de résultats les charges financières.

Concernant les revenus de la fiscalité, une augmentation de l'imposition sur la fortune de 18% paraît utopique, tandis qu'au niveau des revenus de l'imposition, une augmentation de 8,1% sur trois ans correspond à une augmentation importante qui est envisagée avec un contexte économique général qui est très, très, incertain.

Je le rappelle, mais le groupe de l'Union démocratique du centre attend un plan d'assainissement fort qui permettra de garantir une situation saine de l'Etat et encore plus en tenant compte des finances fédérales.

Au vu de ce qui précède, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de l'actualisation et encourage le Conseil d'Etat à ne pas prendre ce travail à la légère. C'est un outil de planification très intéressant pour avoir une vision la plus claire possible de l'avenir.

Bonny David (PS/SP, SC). Je vous remercie pour le rapport qui tient compte des évolutions fribourgeoises et de la Confédération.

Je voulais juste revenir sur la question du coefficient d'impôt cantonal. Vous avez évoqué les recettes, mais vous avez passé tout cela comme un chat sur la braise. Vous avez évoqué un suivi naturel. Alors, je ne sais pas s'il y avait une perte de mémoire ou un manque d'honnêteté, mais je voulais juste vous rappeler que pour le budget 2021, il y avait eu la réduction du barème de l'impôt sur la fortune, ainsi que la baisse du coefficient cantonal de 100% à 98%. C'est vrai qu'à ce moment-là, c'était pour les questions de COVID, la Suisse était à l'arrêt. Mais à ce moment-là, le Conseil d'Etat avait dit: la baisse du taux n'est pas garantie pour le budget 2022. Nous sommes arrivés pour le budget 2022, on a eu une baisse du coefficient à 96%. La situation sanitaire était, certes, très, très tendue et on s'attendait, en effet, à un conflit en Ukraine. Et donc, le coefficient est passé à 96%. Et le Conseil d'Etat avait dit: cette baisse est une baisse à caractère unique et sera reconstruite pour la période 2023. L'ensemble de ces baisses correspond à 50 millions de francs. Je tenais à vous rappeler ceci, M. le Conseiller d'Etat. Et vous avez raison de venir ce matin, parce que vous venez de trouver 50 millions de francs, soit déjà le tiers qui vous manque.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants et les groupes pour les analyses et déclarations. Quelques considérations de mon côté.

M. le Rapporteur l'a dit, finalement, l'endettement, ce n'est pas non plus catastrophique. J'aimerais rappeler qu'on avait une fortune importante qui nous a permis de payer 260 millions de francs pour le COVID, 320 millions de francs pour la caisse de pension. Les montants liés à l'Hôpital fribourgeois (HFR), si je prends les prêts, cautionnement, plus le compte courant – qui est, finalement, des avances faites au HFR et pour lequel il faudra bien faire un assainissement –, ce sont des montants qui pèsent pour plus de 400 millions de francs sur le canton. Donc, d'avoir une fortune, d'avoir la capacité de répondre à des situations d'urgence, c'est aussi une bonne chose. Pour moi, vu la situation qui se profile en la matière, le but, ce n'est pas de dilapider la fortune juste pour dire que l'endettement, c'est aussi possible. C'était la situation du canton de Fribourg pendant des décennies, avant qu'on reçoive 700 millions de la vente d'or de la Banque nationale en 2004. Mais les bonnes années nous ont permis de mettre quelques noisettes de côté comme les écureuils et je constate qu'on les a déjà utilisées pour des raisons non prévues et massives qui impactent notre canton et puis qui ont permis aussi, en conséquence, de soulager d'autant la population, parce qu'on avait fait ces réserves et on a encore d'autres gros défis.

M^{me} Levrat, vous relevez que la vision va se résumer à couper dans le social. Je vous assure que non. Le Conseil d'Etat travaille avec le souci d'un certain équilibre. On est conscient du poids que ça peut avoir. C'est le travail que nous faisons maintenant au Conseil d'Etat dans le cadre du plan d'assainissement, qui sera en consultation dans un mois à peu près, qui viendra après, de nouveau, sous forme d'un message cet automne et qui, évidemment, sera discuté en totalité ici au Grand Conseil. On aura l'occasion d'y revenir. Plusieurs y ont fait allusion.

Dans le plan financier, on ne va évidemment pas dans les détails. On a parlé de la bascule fiscale pour ENEO, parce que c'est l'élément qu'on avait quand on a fait le plan financier l'année passée. On a mis 10 millions dans les recettes pour le canton, mais on n'a pas touché le coefficient. Mais ces 10 millions, concrètement, ils sont générés par une augmentation du coefficient de 1,13%. Au niveau du plan financier, on ne va pas dans ce détail, mais il implique déjà implicitement une augmentation du coefficient lié à cela. Après, le Grand Conseil, évidemment, c'est lui qui tient la main en la matière et qui agira.

Plusieurs ont relevé également les montants initiaux extrêmement importants donnés par les Directions. Evidemment, toutes les Directions ont le souci de mettre sur la table tout ce qu'elles ont à cœur, les développements comme elles les voient. Puis, après, c'est le processus de l'exécutif de prioriser, de décaler ou de ne pas réaliser. C'est une décision politique et non plus administrative. C'est aussi le rôle du Conseil d'Etat de le faire. Et je comprends que ça puisse choquer. J'attends, personnellement aussi, la première mouture du budget 2026, parce que j'aurai là ce que les Directions estiment nécessaire d'accomplir, avec une situation difficile. J'attends de voir aussi comment on a empoigné la chose.

Peut-être un élément sur la Confédération. M. le Député Vuilleumier l'a relevé avec raison. Nous, on s'est évidemment fondé, dans le plan financier, sur ce qu'on avait l'année passée, soit le rapport Gaillard. Depuis, la consultation fédérale a été lancée, en janvier, et toutes les Directions sont en train d'analyser les détails. Mais la Confédération change un peu son fusil d'épaule.

Les 50 millions de francs que vous avez pour 2026 là-dedans, c'étaient des mesures qui passaient aux Chambres fédérales. La Confédération estime que, pour 2026, elle ne va plus passer aux Chambres fédérales. Elle va décider elle-même ce qu'elle va faire. Donc, ça pourrait être plus, ça pourrait moins. On ne sait pas vraiment. On le saura au mois de juin, avec le budget de la Confédération. On pourra voir où elle va couper pour l'année prochaine. Donc, cela rend, évidemment, un peu aléatoires les mesures. Ça pèse non seulement sur le plan financier, ça pèse aussi sur notre plan d'assainissement, parce qu'on va envoyer en consultation un plan d'assainissement qui ne va pas incorporer ce que la Confédération prévoit et qu'elle va nous dévoiler au mois de juin. Donc, après la consultation, on essayera de régater pour que le message, en automne, soit lui le plus à jour possible. Mais les Chambres fédérales, elles vont probablement discuter de cela après la discussion au Grand Conseil sur le plan d'assainissement. Il y aura donc encore une épée de Damoclès là-dessus. Reste qu'au bout d'un moment, il faut aller avec ce qu'on a. C'est peut-être insatisfaisant, mais c'est inévitable de le faire ainsi.

En termes d'investissements, on a relevé qu'on restait ambitieux. On est toujours sur un montant important, 200 à 250 millions de francs d'investissements nets pour la période. Il faut aussi lier au fait que l'on est un canton où la démographie est très forte, donc il y a des besoins d'infrastructures de manière générale qui sont là, qu'on ne peut pas simplement contourner. Et puis on a un effort particulier à fournir en termes d'assainissement des bâtiments. C'est bien de faire des projets, de faire tout un programme de maîtrise du réchauffement climatique, de l'adaptation, du frein. Mais la première chose à faire, ce sont nos bâtiments à nous, qui sont de vraies passoires énergétiques. Et puis, là-dessus, c'est l'effort du propriétaire sur ces bâtiments où on peut faire quelque chose. Et on estime qu'il y a des moyens qui doivent être dégagés pour ça. C'est, je dirai aussi, nécessaire. D'ailleurs, le Grand Conseil a toujours demandé au Conseil d'Etat d'avoir le souci des normes Minergie, etc., dans ses constructions pour être modèle en la matière. Et on le fait.

Enfin, le Conseil d'Etat ne fait pas ce travail à la légère. Il le fait très sérieusement: on y est toutes les semaines à fond. Et on a plus que doublé, quintuplé, je dirais presque, les séances ensemble, deux à deux, en délégation ou en plénum du Conseil d'Etat, pour arriver avec une proposition équilibrée, mais qui va quand même être celle de la nature d'un plan d'assainissement, qui, j'imagine, ne fera plaisir à personne, mais qui tienne la route et qui puisse trouver chez vous un accord politique. Et c'est non seulement mon souci personnel, mais le souci de tout le Conseil d'Etat.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Juste une ou deux précisions.

M. le Conseiller d'Etat, vous venez d'évoquer 250 millions de francs d'investissements nets sur la période. En fait, c'est par année. On est plutôt à 1 milliard de francs sur les trois ans. Donc, c'est plutôt ce qui m'amène à dire que moi, je suis plutôt opposé à l'endettement général, mais c'est quelque chose qu'on ne peut pas, aujourd'hui, exclure par rapport aux tendances qui sont présentées ici.

Sur les autres interventions, effectivement, M^{me} Levrat, vous avez raison en disant qu'actuellement, la tendance n'inclut pas d'augmentation d'impôts. Et puis, par rapport aussi à la remarque de M. Bonny, c'est vrai qu'une augmentation d'impôts, sauf erreur – ce serait à confirmer –, mais un point, c'est 20 millions. Donc, on voit quand même qu'on a un problème plutôt de gestion ou d'évolution des coûts que de recettes fiscales à Fribourg.

Le souper de boîte et les annulations, je n'étais pas au courant, mais je trouve que ce serait une très mauvaise mesure. Il en va de la cohésion des équipes et puis du personnel de l'Etat, qui travaille, en principe, très bien.

Je terminerai sur l'intervention du député Glasson au sujet des instruments parlementaires: alors c'est vrai que des fois, il faut peut-être qu'on fasse attention, nous, députés, à ne pas arriver avec des investissements qui grèvent encore plus les budgets pour des prestations qui ne sont pas forcément toujours nécessaires.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11 h 10.

La Présidente:

Françoise SAVOY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Patrick PUGIN, secrétaire parlementaire